

Rapport financier 2023

Activité et évolution du poste de la salariée :

En 2023, nous avons accompagné une dizaine de projets pour un montant total de : 9 258€ TTC
Les missions syndicales pour le compte de Habicoop se sont élevées à 3 500€ TTC

La salariée a bénéficié de deux augmentations (1 janvier et le 1 mai) en lien avec la revalorisation des salaires compte tenu de l'inflation.

Demandes de subventions :

Nous avons obtenu une subvention de fonctionnement de 15 000 € de la Métropole de Bordeaux pour l'année 2023

En 2023, nous avons fait une demande de subvention FBA (Formation des bénévoles) pour un montant de 4 000 € auprès de la Région. L'aide qui nous a été octroyée est de 3 000€. Le solde a été facturé et réglé en janvier 2024.

Nous avons demandé également une subvention de fonctionnement du FDVA 2 (Fonds du développement associatif) d'un montant de 4 000€, nous avons obtenu 2 000€.

Etat de la trésorerie :

Notre dette URSSAF au 31/12/2023 s'élève à 3 126,00 € (cotisations 2020 et 2021 non prélevées, mesure de soutien aux entreprises). Le remboursement de la dette URSSAF a débuté en avril 2022. En 2023 nous avons remboursé 2 294 €. Pour rappel elle sera apurée en mars 2025.

Nous avons des créances de groupes (factures fin d'année 2023) pour un total de **3 861€**

Dette fournisseurs datant de 2020 : MNE (200€), location de salle (15€) non réclamée est abandonnée !

La trésorerie nette au 31/12/2023 est de 1 483,52 €. Cette somme sera reportée sur l'exercice 2024.



Budget 2024

En ce début 2024, l'activité continue sur le même rythme que 2023. Nous avons des accompagnements pour 7 groupes en cours.

Habicoop nous a confié la poursuite des missions syndicales pour la coordination et la maintenance du centre de ressources ainsi que la coordination pour la finalisation du Guide juridique.

Le prévisionnel fait état de 12 785€ de prestations envisageables en accompagnements et missions syndicales. Nous pouvons compter sur 10 100€

En 2023, nous avons fait une nouvelle demande de subvention de fonctionnement auprès de Bordeaux métropole de 15 000€ pour l'exercice 2024.

Nous sollicitons, par ailleurs, deux autres subventions :

- l'une pour la formation des bénévoles (FBA), soit 4 000 €
- L'autre sur le FDVA 2 : fonctionnement, soit 4 000 €

Nous avons reçu le solde de la subvention FBA 2023 soit 1 500 €

Les montants de cotisations ne changent pas.